

Signalétique et identification des bâtiments de la Province de Hainaut

Guide des codes graphiques
et rapport de faisabilité



ADHESION 2.0
Nous participons tous à L'ADN PROVINCIAL !

Service de Communication
de la Province de Hainaut

Juin 2018





Introduction

Parmi les grands défis que s'est fixés la Province de Hainaut, la communication et l'image de marque figurent en bonne place dans le Plan AdhésioN. Or point d'image de marque forte sans visuel associé au nom de l'institution. Un visuel que l'on retrouve partout. Une identification généralisée et qui s'imprime durablement dans tous les esprits.

Le Service de Communication a développé une charte graphique dont la généralisation se poursuit. Le guide des codes graphiques et procédures a été mis à disposition de toutes les institutions et est téléchargeable sur l'intranet :

www.intranet.hai (rubrique information / chartes, normes et conventions) .

Il est destiné à poser les bases nécessaires à une cohérence et à une identification provinciale optimisée.

Tous les supports - courriers, cartes de visite, messages numériques, enveloppes, affiches, véhicules de service, goodies, bâches... - appliquent progressivement cette nouvelle charte et portent, de manière cohérente et uniforme, l'image de l'institution « Province de Hainaut ».

L'objectif étant qu'à tout moment, nos partenaires, nos citoyens, se rappellent que la Province est là pour eux, travaille pour eux ; quelles sont sa mission, sa vision, ses valeurs.

Tous les bâtiments qui abritent les différents services et institutions de la Province de Hainaut doivent eux aussi afficher leur appartenance provinciale. Par le biais d'une imagerie unifiée.

D'ici la fin de la mandature, et dans le cadre d'un plan de communication plus large, il est proposé que le Service de Communication et HGP mènent une opération de signalétique uniforme dans tous les bâtiments provinciaux.

Une signalétique harmonisée constitue en effet un canal de communication important au regard de la densité des sites et écoles gérés par la Province de Hainaut.

Toutes les institutions et services - tous secteurs confondus - participeront au projet. Cette charte technique et graphique sera mise à leur disposition. Elle leur proposera plusieurs solutions techniques (bâches, totems, panneaux..., dont les modèles et dimensions seront préalablement choisis par le Service de Communication) de manière à ce que les cas généraux et particuliers puissent être envisagés. Il sera possible aux institutions et services de procéder à un choix parmi un nombre limité d'exemples graphiques de ce vers quoi il convient de se diriger.

Hainaut Gestion du Patrimoine sera quant à lui chargé de la réalisation d'un cadastre technique de manière à adapter le choix du support aux dimensions des façades ; le Service de Communication se chargeant de la réalisation esthétique et visuelle de la signalétique. Le choix de la façade exploitée sera déterminé au préalable avec HGP et les directions concernées. Il en sera de même pour la sélection de la structure du support la plus adaptée.

Constats

A ce jour, le constat mené sur le terrain est celui d'une grande disparité : logo de la Province de Hainaut obsolète, absence d'application de la charte graphique actuelle, manque d'appartenance à la Province de Hainaut, panneaux juxtaposés sans harmonie visuelle, voire absence totale d'identification provinciale.





Afin de mener cette opération de signalétique de manière uniforme et pertinente, le Service de Communication a réalisé un cadastre photographique des principales situations existantes.

Certaines identifications actuelles sont relativement correctes, au regard de la nouvelle charte graphique (Exemples photos). Les bâtiments concernés passeront donc après les cas considérés comme « urgents ».





Les structures existantes seront mises à jour et ré-exploitées dans un souci de rationalisation des dépenses.



Propositions

Chaque institution aura la possibilité de choisir parmi plusieurs cas de figures :

> *Mention du site web sur le visuel permettant d'identifier le bâtiment*

Par défaut, le site web www.hainaut.be est mentionné.

Cependant, le site web de l'institution (www.condorcet.be, www.etudierenhainaut.be...) peut être mentionné en lieu et place de celui de la Province de Hainaut, pour autant qu'il soit officiel et qu'il respecte la charte établie à ce sujet.





Pour l'identification d'un bâtiment, dont les services offerts par la / les institution(s) sont davantage administratifs, on privilégiera de mentionner le site web www.hainaut.be sur le panneau.

> *Utilisation des logos*

Le logo provincial, tel qu'inscrit dans la charte graphique, doit impérativement figurer sur le visuel.





Cependant, certaines institutions disposent d'un logo spécifique respectant la charte graphique provinciale. Il sera donc laissé la possibilité à chaque institution de placer leur propre visuel sur le support.

Tous les logos qui devraient figurer sur la signalétique seront par ailleurs soumis au préalable au Service de Communication pour validation.





Dans le cas de figure d'un bâtiment abritant différents services issus de différents secteurs (Initialis, Bois d'Havré...), le Service de Communication recommande d'utiliser un code couleur (couleurs déterminées en fonction de la charte graphique définie avec l'institution) placé comme ci-après, en ne faisant figurer les logos spécifiques des institutions concernées que si la lisibilité le permet. Ces logos pourront par contre être utilisés dans la signalétique interne aux bâtiments.





Les différents cas de figure ici présentés peuvent coexister. Ces simulations graphiques poursuivent le même objectif de communication globale et spécifique. Par ailleurs, elles sont dans la même lignée graphique.

La charte graphique et technique à suivre dans le cadre de la mise à jour de la signalétique des bâtiments provinciaux sera conçue comme un catalogue de propositions limitées. Chaque institution pourra y choisir la nouvelle identification de son/ses bâtiment(s) selon un panel de spécificités.

Cette charte devra donc présenter les cas les plus généraux (Delta, une école...) tout en envisageant les cas les plus typiques (le plateau Warocqué à Morlanwelz, où l'on retrouve la Haute Ecole Condorcet, du secondaire de plein exercice, un PMS, de la Promotion Sociale... ; la Cité des Métiers à Charleroi ; la bâtiment Gramme où cohabitent l'ULB, Condorcet et de l'enseignement supérieur de Promotion Sociale...).

Tous les cas de figure ne pourront cependant pas se retrouver dans ce catalogue. Les institutions devront trouver une alternative – la plus proche de son cas - parmi les simulations graphiques proposées.

Le cas particulier des sites culturels provinciaux et des sites classés

Afin de conserver la spécificité des sites culturels provinciaux, qui fait souvent leur renommée, le Service de Communication envisagera, dans le « catalogue », un dispositif visuel plus « light ». Il sera davantage adaptable à chaque situation et tiendra compte, avec les directions concernées, des contraintes notamment liées au classement du patrimoine.

(Exemples graphiques : proposition de totems adaptés à l'espace muséal, souvent classé. Il faut rester dans l'épure).

Les différents types de supports

Le totem

Adaptable en différentes tailles selon l'emplacement désigné, les besoins du service et les modèles du fournisseur désigné.



La bâche sur structure tubulaire

Adaptable en différentes tailles selon l'emplacement désigné, les besoins du service et les modèles du fournisseur désigné.

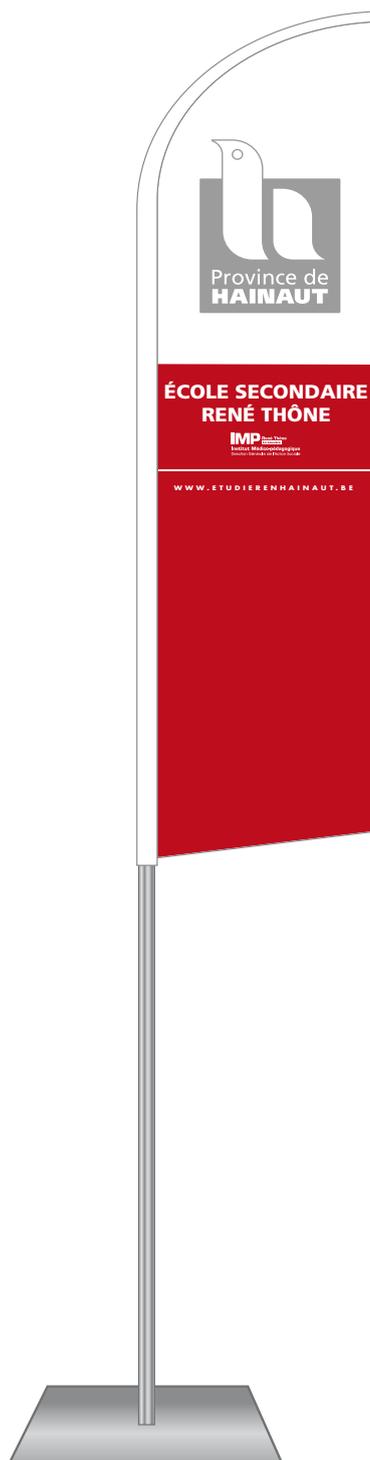


La bannière verticale



Adaptable en différentes tailles selon l'emplacement désigné, les besoins du service et les modèles du fournisseur désigné.

Le drapeaux



Adaptable en différentes tailles selon l'emplacement désigné, les besoins du service et les modèles du fournisseur désigné.

Les drapeaux peuvent être fixés à la verticale d'un mur ou positionnés au sol à l'aide d'un support adéquat pouvant supporter les intempéries.



La signalétique routière



HELVETICA BOLD ITALIC →

Panneaux directionnels routiers rétro-réfléchissants conforme
à la réglementation du MET.

INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION   →

DELTA HAINAUT  →

Le cas particulier des sites culturels provinciaux et des sites classés



Afin de conserver la spécificité des sites culturels provinciaux, qui fait souvent leur renommée, le Service de Communication envisagera, dans le « catalogue », un dispositif visuel plus « light ». Il sera davantage adaptable à chaque situation et tiendra compte, avec les directions concernées, des contraintes notamment liées au classement du patrimoine. (Exemples graphiques : proposition de totems adaptés à l'espace muséal, souvent classé. Il faut rester dans l'épure).



Signalétique interne

La signalisation dite « routière » des bâtiments provinciaux n'est pas une priorité. Les démarches à effectuer auprès des administrations pour obtenir les autorisations sont lourdes et varient en fonction des pouvoirs des tutelles concernées. Qui plus est, à l'heure du « GPS », l'indication des bâtiments, sur des panneaux, n'a plus le même degré d'importance.

Par contre, la signalétique interne des bâtiments (« Secrétariat », « Direction », « Salle de réunion »...) doit être prévue dans la charte graphique et technique. Cela devrait permettre d'éviter toute dérive visuelle si, par exemple, une salle est inaugurée dans une institution.

Dans ce cas précis, le principe de l'arche englobant le logo spécifique de l'institution concernée peut être appliqué.

Production des visuels

Dans un souci d'économie, la production des visuels en « interne » sera privilégiée via HIT.

Le placement et l'installation des panneaux se feront sous la coordination de HIT et HGP.

Compte tenu de ce qui précède,

Le Collège provincial

- 1) Marque son accord sur la note d'intention ci-après ;
- 2) Approuve son inscription dans le cadre du plan de communication provincial ;
- 3) Charge le service communication de la coordination du projet en lien avec HGP ;
- 4) Charge les services mentionnés ci-dessus d'adresser une orientation financière au Collège provincial
- 5) Désigne le Delta Hainaut et un établissement scolaire comme sites pilotes du projet